Département de la Moselle
Arrondissement de Forbach
MAIRIE DE LEYVILLER
12, rue Principale
57660 – LEYVILLER
Tél. : 03 87 05 03 65
Email : mairiedeleyviller@orange.fr

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

Sous la Présidence de M. BALLIE Daniel, Maire

Conseillers élus : 11
Conseillers en fonction : 11 Absents : 1, Albert P.
Conseillers présents : 10
Procuration : 1, Albert P. à Ballié D.

COMPTE RENDU GENERAL DE LA SEANCE DU 26 FEVRIER 2021

Sur la proposition du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Droit de préemption urbain non exercé :

- Section 4 parcelles 169 et 170 immeuble sis 1 rue des lilas à Leyviller
- Section 4 parcelles 139, 129 et 141 appartement sis 5 rue des roses à Leyviller

- procède aux modifications du budget primitif 2020 ci-dessous afin de régulariser le compte 6451 (URSSAF) :

- Dépenses de fonctionnement chapitre 022 dépenses imprévues : - 900 €
- Dépenses de fonctionnement chapitre 012 compte 6451 (URSSAF) : + 900 €

- valide le renouvellement de la semaine scolaire à 4 jours pour une période de 3 ans (2021/2024), conformément à l'organisation proposée par le conseil d'école lors de sa réunion du 18 février 2021, avec les horaires suivants : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 12 h et de 13h30 à 16 h.

- Afin d'éviter tout conflit d'intérêt et après en avoir délibéré avec 10 voix pour et 1 abstention (le Maire) le conseil municipal désigne M. WAGNER Denis adjoint au Maire délégué à l'urbanisme pour signer le permis de construire de M. Ballié Yannick. Le permis de construire n'ayant pu être déposé en 2020 il y a lieu de reprendre une délibération pour 2021.

Leyviller, le 2 mars 2021
Le Maire Daniel BALLIÉ